

reconnue en cette matière, M. F. H. Finnis. Il s'exprime en ces termes.

Les provinces devraient s'occuper au premier chef du contrôle de la pollution, car, suivant la constitution, c'est leur domaine.

Nous le voyons, la question intéresse nombre de ministères de l'État et les divers paliers de gouvernement. Actuellement, personne ne coordonne ces divers aspects du contrôle de la pollution. C'est pourquoi j'ai proposé la création d'un comité. Je trouve que, à l'heure actuelle, les divers aspects du problème du contrôle de la pollution sont régis par divers ministères aux différents paliers de gouvernement. Il n'y a aucun organisme qui rassemble ces divers aspects et attire l'attention sur eux en général. L'initiative revêtirait une importance particulière. Le comité de la Chambre qui se consacrerait à cette tâche seule jouerait un rôle fort utile.

On prétend que la Chambre compte d'autres comités qui peuvent examiner les divers moyens de combattre la pollution et qu'il n'y a pas lieu de créer un comité distinct. Je soutiens, monsieur l'Orateur, qu'un bon nombre des travaux présentement entrepris par d'autres comités devraient être confiés à un seul comité de la pollution qui s'en chargerait mieux. Le comité en question pourrait être constitué de représentants du comité des pêcheries ou de n'importe quel autre comité de la Chambre. Nous pourrions ainsi nous concentrer sur ce problème. Nous serions dans de meilleures dispositions pour prendre des décisions extrêmement importantes sur la répartition des ressources nécessaires à la lutte contre la pollution.

• (5.10 p.m.)

D'aucuns ont l'impression qu'il y a déjà trop de comités, je le sais, mais un nouveau comité n'empiéterait nullement sur le travail des fonctionnaires qui témoignent à l'heure actuelle devant d'autres comités au sujet de la pollution et ne constituerait pas un double emploi. Au lieu de témoigner devant ces nombreux comités, il se pourrait bien que les fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'aient à comparaître que devant un seul comité. C'est là un point important, qui pourrait épargner du temps. Cela nous permettrait, en tout cas, d'économiser le temps si précieux des fonctionnaires fédéraux et ne serait-ce que pour cette seule raison, la chose serait digne d'examen.

[M. Anderson.]

Prétendre qu'un comité comme celui-là s'immiscerait dans des questions du ressort provincial et susciterait un désaccord avec les provinces, c'est recourir à un argument fallacieux, car ce comité serait en mesure d'assigner des témoins et de faire tout rapport qu'il jugerait nécessaire. Son travail ne se restreindrait en aucune façon à l'examen d'aspects uniquement du ressort fédéral. Le comité pourrait suggérer, par exemple, qu'en un certain secteur de contrôle de la pollution, rien ne se fasse sans la collaboration des provinces et que le gouvernement fédéral prenne, par conséquent, les mesures de collaboration nécessaires avec les provinces en vue d'un but déterminé. Je ne vois vraiment pas quel problème pourrait se poser à un comité de ce genre, en matière d'ingérence dans des domaines de compétence provinciale.

Je ne vois pas la nécessité d'entrer actuellement dans les détails de l'organisation du comité ou du choix de ceux qui décideraient de son mandat.

Je dirai en bref que le problème de la pollution est indéniable et que les Canadiens en sont de plus en plus pénétrés. Mais ce n'est pas ce que je veux prouver aujourd'hui. Je veux plutôt faire ressortir le rôle utile que pourrait exercer un comité qui convoquerait des témoins et qui parcourrait les diverses régions du pays pour observer les problèmes de la pollution découlant de l'exploitation industrielle ou d'autres sources. Je conteste que cette formule empiéterait sur le rôle d'autres comités, ou sur la compétence provinciale.

J'espère, par conséquent, que les orateurs qui me suivront se borneront à traiter des arguments pour ou contre l'institution d'un tel comité et, s'ils le font assez rapidement, nous pourrons peut-être voter sur cette question cet après-midi et recommander au gouvernement de songer à la création d'un tel comité.

L'hon. Hugh John Flemming (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, je prends la parole surtout pour exprimer mon appui aux observations formulées cet après-midi par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Anderson) sur cette question très importante. Je suis disposé à voter en faveur de sa motion si elle est mise aux voix, et j'accorderai encore mon appui s'il veut présenter une autre motion, ou prendre toute initiative de son choix, afin d'apporter une amélioration éminemment désirable à la situation de la pollution qui existe partout au Canada.